

**SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS CONCERNANT**

**L'ADOPTION OUVERTE  
ET INTERNE (DOMESTIQUE)**

**DU GROUPE DE TRAVAIL  
SUR LE RÉGIME QUÉBÉCOIS DE L'ADOPTION,  
DANS SON RAPPORT INTITULÉ :  
“POUR UNE ADOPTION QUÉBÉCOISE  
À LA MESURE DE CHAQUE ENFANT”  
(« RAPPORT LAVALLÉE »)**

**PUBLIÉ EN MARS 2007 ET TÉLÉCHARGEABLE AU**

**[WWW.JUSTICE.GOUV.QC.CA/FRANCAIS/PUBLICATIONS/RAPPORTS/ADOPTION-RAP.HTM](http://WWW.JUSTICE.GOUV.QC.CA/FRANCAIS/PUBLICATIONS/RAPPORTS/ADOPTION-RAP.HTM)**

**Service de soutien à l'adoption de nouveau-nés canadiens *Vivere***

**C.P. 79205, Gatineau (Qc) J8Y 6V2**

**Sans frais : 1 866 445-9695**

**[www.adoptionviverecanada.com](http://www.adoptionviverecanada.com)**

- **Le rapport Lavallée indique que l'adoption ouverte et interne se pratique au Québec depuis au moins 1994.** En **page 44**, on peut y lire : « Des processus d'adoptions ouvertes existent depuis plusieurs années au Québec. Dès 1994, la directrice de la protection de la jeunesse de Montréal faisait état des différents scénarios d'adoption ouverte mis en œuvre dans les centres jeunesse (MSSS, 1994). Depuis, l'idée selon laquelle l'adoption devrait parfois être prononcée tout en maintenant certains liens entre l'enfant et des membres de sa famille d'origine s'impose de plus en plus, non seulement ailleurs au Canada mais également au Québec ».
- **Le rapport Lavallée recommande l'adoption ouverte.** En **page 39**, on peut y lire : « Le bilan de la recherche semble démontrer que l'adoption ouverte présente plus d'impacts positifs que négatifs ».
- **Le rapport Lavallée recommande aux intervenants de promouvoir et de favoriser l'adoption à la naissance :** On peut y lire en **page 16** : « Ne devrait-on pas modifier la perception sociale du consentement parental à l'adoption qui devrait être présenté et évalué comme un geste mature et responsable lorsque les parents constatent qu'ils ne sont pas en mesure, pour des raisons qui leur sont personnelles, d'assumer l'enfant qu'ils ont mis au monde ? »
- Aux **pages 33 à 35**, on offre la **description de l'adoption ouverte, semi-ouverte ou confidentielle (fermée)** (voir ci-joint).
- En **page 36**, on présente les **principaux arguments en faveur de l'adoption ouverte** (voir ci-joint) ;
- Aux **pages 40 à 43**, on décrit les **modalités de l'adoption ouverte** (voir ci-joint) ;
- Aux **pages 44 à 47**, on dépeint les **pratiques existantes** en adoption ouverte et interne par le gouvernement du Québec (voir ci-joint).
- En **page 47 à 49**, les **recommandations** concernant l'adoption ouverte et interne sont énumérées (voir ci-joint).

Ainsi, le rapport Lavallée conclut que les ententes de communications pour l'adoption ouverte, sans être illégales, gagneraient à être reconnues par la loi, afin de mieux favoriser la protection des parties, lesquelles, à l'heure actuelle, se débrouillent tout de même, mais selon la bonne volonté de tous.

Comme vous pourrez le constater en consultant le dépliant et l'affiche promotionnels ci-joints, le service de soutien à l'adoption Vivere est gratuit et confidentiel. Il ne s'agit aucunement d'une agence d'adoption mais bien d'un service de soutien, sur tous les plans, pour les parents biologiques qui choisissent de confier leur nouveau-né en adoption, soit une précieuse ressource communautaire et complémentaire au réseau public que nous vous invitons à faire connaître le plus largement possible, plus particulièrement par les intervenants dans les centres décisionnels des issues de grossesse, tant au sein du réseau de la santé (CLSC, centres jeunesse, services de périnatalité des centres hospitaliers) que dans les réseaux périphériques (organismes communautaires reconnus et soutenus par les agences régionales de la santé). En effet, penser que le choix de confier son nouveau-né en adoption serait une possibilité accessible, envisageable et réalisable sans soutien ne relèverait-il pas de l'utopisme ? Découvrez notre réseau de bénévoles, notre code d'éthique et autres au [www.adoptionviverecanada.com](http://www.adoptionviverecanada.com). Nos services seront décrits plus à fond dans le livre à paraître prochainement intitulé : « L'adoption ouverte de nouveau-nés d'ici – un guide pour tous ».